

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 3 mars 2026

Délibération n°
20260303-01

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
17 février 2026

Absents : M. COLLIARD Ervé (pouvoir à M. BOCHATON Philippe), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 4 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

- 4 MARS 2026
Le Maire
Georges BLANC



Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les CFU 2025 du budget principal et du budget de la Maison de Services de la commune de Larringes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame METRAL Laure pour assurer la présidence de la séance,

Considérant les CFU du budget principal et du budget de la maison de services présentés et résumés par la présidente de séance,

Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote, il est procédé, sous la présidence de Madame METRAL, adjointe, au vote des comptes financiers uniques qui sont approuvés à l'unanimité comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2024 reportés		88 802.37 €		1 824 216.30 €		1 913 018.67
Opérations de l'exercice 2025	799 094.09 €	484 720.88 €	1 454 751.56 €	1 703 696.44 €	2 253 845.65 €	2 188 417.32
Part affectée à l'investissement			97 342.33 €			
Solde d'exécution 2025		- 314 373.21 €		248 944.88 €		- 65 428.33
Résultat de clôture 2025	- 225 570.84 €			2 073 161.18 €		1 847 590.34
Restes à réaliser	487 298.12 €				487 298.12 €	-
Résultats définitifs	- 712 868.96 €			2 073 161.18 €		1 360 292.22

BUDGET MAISON DE SERVICES

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2024 reportés	7 370.02 €			52 088.32 €		44 718.30
Opérations de l'exercice 2025	11 188.85 €	8 018.95 €	7 431.59 €	33 358.73 €	18 620.44 €	41 377.68
Part affectée à l'investissement			7 370.02 €		7 370.02 €	
Solde d'exécution 2025	3 169.90 €			25 927.14 €		22 757.24
Résultat de clôture 2025	10 539.92 €			78 015.46 €		67 475.54
Restes à réaliser	- €				- €	
Résultats définitifs	10 539.92 €			78 015.46 €		67 475.54

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 3 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS

COMMUNE DE LARRINGES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le compte financier unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune et le comptable public entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1 à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du compte financier unique.

1/ Éléments de contexte

En 2025, la population totale de la commune de LARRINGES était de 1 628 habitants pour une superficie de 8,07 km² et comptait 38 résidences secondaires. La commune possède de nombreux équipements : 1 école de 175 élèves, une crèche, une maison de santé, une épicerie, un salon de coiffure, 15 logements locatifs, 4 gîtes, 4 studios, ainsi que des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes du PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

Outre le budget principal, la commune a géré, en 2025, 1 budget annexe : la maison de services.

2/ Priorités du budget 2025

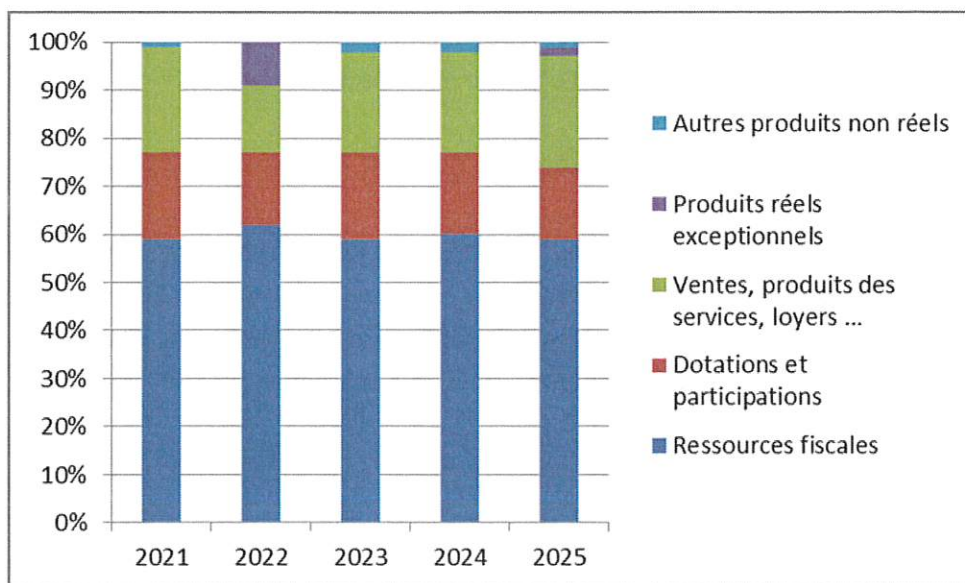
Les dépenses d'équipement se sont élevées à 402 304.70 €. Les principales réalisations ont été :

- Ecole : études, architecte, avant-projet
- Révision du plan local d'urbanisme

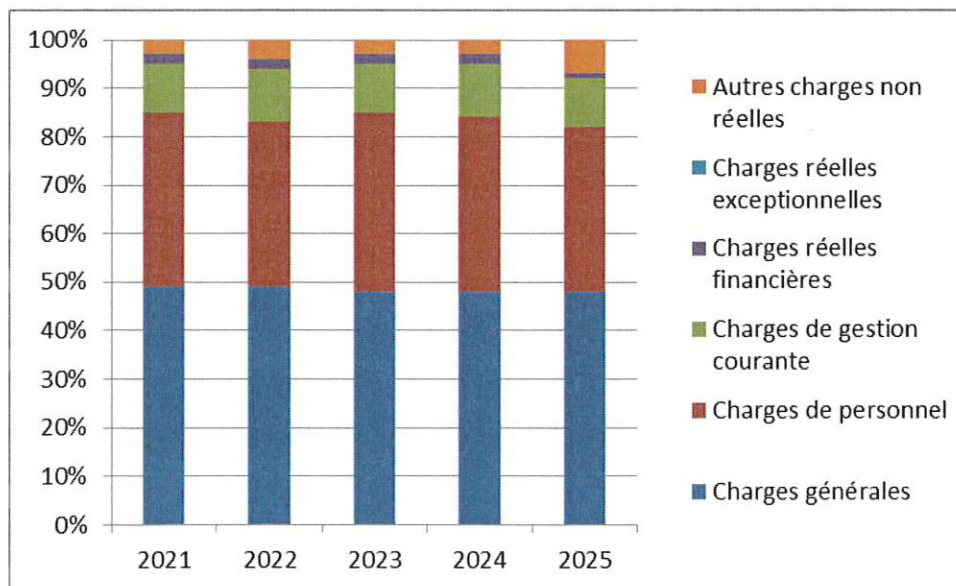
3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

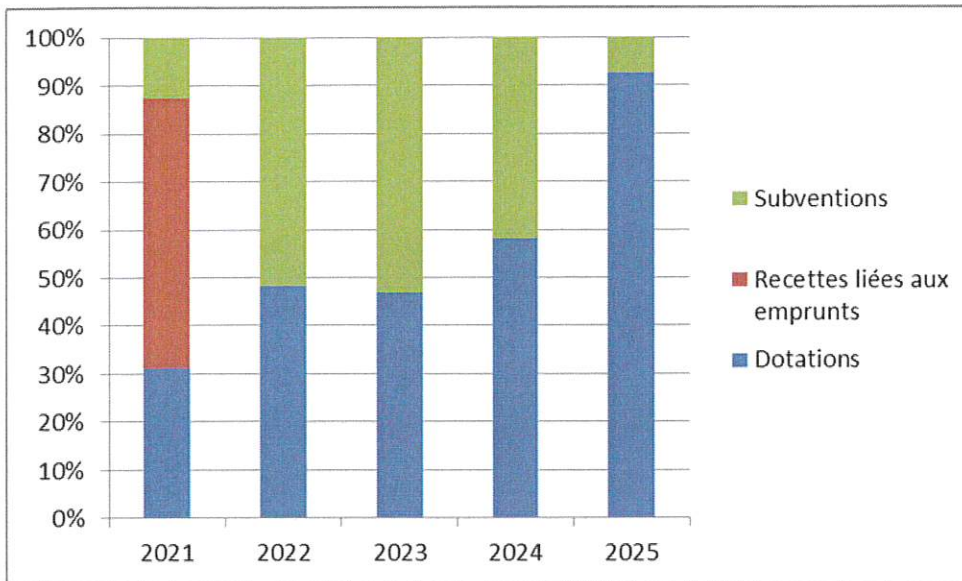


Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

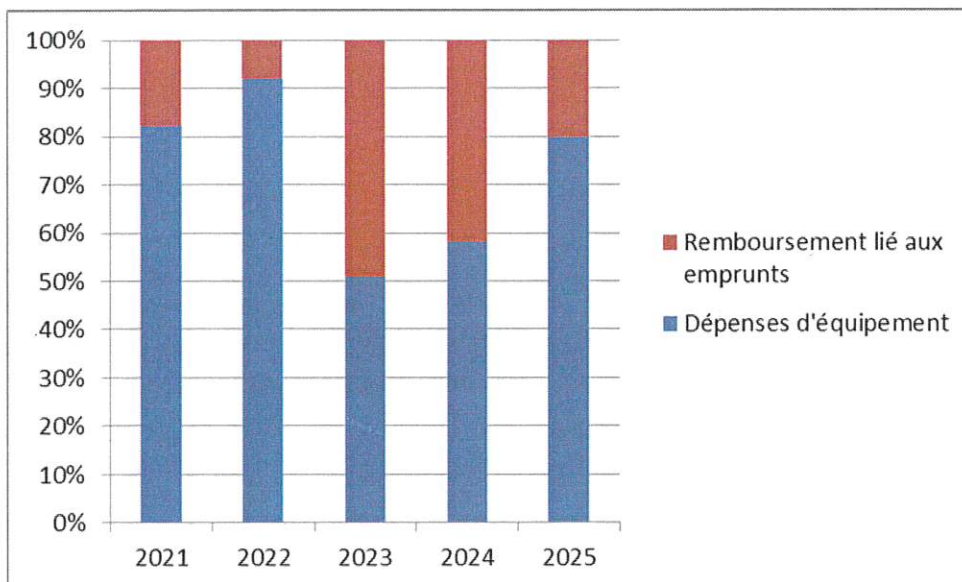


Investissement

Evolution des principales recettes d'investissement



Evolution des principales dépenses d'investissement



4 / Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 454 751.56	1 703 696.44	799 094.09	484 720.88
Maison de services	7 431.59	33 358.73	11 188.85	8 018.95
TOTAL	1 462 183.15	1 737 055.17	810 282.94	492 739.83

5 / Niveau des taux d'imposition

Les taux 2025 sont les suivants :

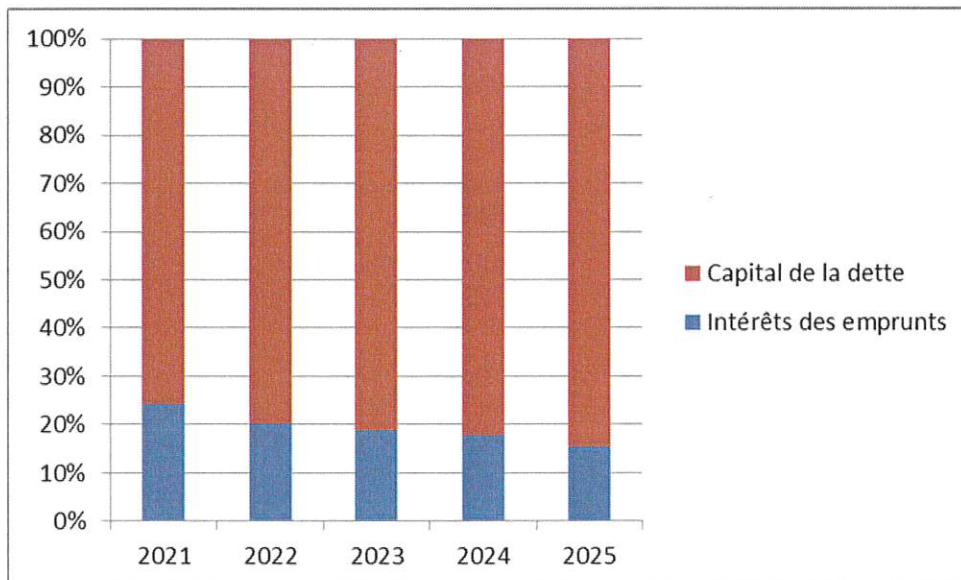
Taxe foncière sur le bâti : 27.81%

Taxe foncière sur le non bâti .. : 89.10%

Taxe d'habitation : 17.03%

6 / Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population
1 404 382.56 € / 1628 habitants = **862.64€**
- Produit des impositions directes/population
850 028.80 € / 1628 habitants = **522.13 €**
- Recettes réelles de fonctionnement / population
1 701 296.44 € / 1628 habitants = **1 045.02 €**
- Encours de la dette / population au 31/12/2025
1 106 968.70 € / 1628 habitants = **679.96 €**



- Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = **18.22%**
Ratio désendettement en années = **3.73**
- Epargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = **296 913.88 €**
- Epargne nette (Epargne brute – capital de la dette) = **194 162.23 €**

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune emploie 13 agents titulaires. Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2025 s'est élevé à 490 584.01 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 328 221.97 €
- Personnel non titulaire : 0.00 €
- Cotisations sociales : 146 040.12 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) ... : 16 321.92 €

Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **34.93%**

Fait à Larringes, le 4 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC

